

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Suite à la commande d'une formation ou d'une prestation de conseil, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la demande du Client, HSF ESPACE FORMATION lui fait parvenir une convention de prestation ou un contrat de prestation. Le client engage HSF ESPACE FORMATION en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention portant son cachet commercial. Une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prestation achevée. Une prestation est définitivement validée lorsque la convention est signée (la signature de celle-ci engendrant l'acceptation de nos CGV). A l'issue d'une action de formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués TTC pour la formation (non assujettie à la tva) et HT pour le conseil (TVA 13%). Toute formation / prestation commencée et stoppée du fait du Client est due en totalité.

Les factures sont payables à l'ordre de la société HSF ESPACE FORMATION à réception de facture et dans un maximum de 30 jour calendaire. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, HSF ESPACE FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir. Le coût des formations inclut les outils pédagogiques, et l'accès à notre plateforme pédagogique.

REGLEMENT PAR LE FONDS PARITAIRE DE GESTION (FPG)

En cas de règlement de la prestation pris en charge par le FPG, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. Le règlement de la prestation par l'entreprise ne saurait être impacté par une prise en charge partielle ou nulle du FPG.

REFERENCES

Le client accepte d'apparaître comme référence de HSF ESPACE FORMATION sur les actions effectivement mises en œuvre.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE L'ACTION

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation du fait de l'organisme de formation, ce dernier rembourse au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.
- En cas d'annulation par le participant à J-10 (jours ouvrés), 50% du montant de la participation sera retenu à titre d'indemnité.
- En cas d'annulation par le participant à J-5 (jours ouvrés), 100% du montant de la participation sera retenu à titre d'indemnité.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des outils, fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par HSF ESPACE FORMATION pour assurer les prestations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de HSF ESPACE FORMATION. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou de prestations de conseil/accompagnement.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à HSF ESPACE FORMATION en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de HSF ESPACE FORMATION pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux règles en vigueur.

RENONCIATION

Le fait, pour HSF ESPACE FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Papeete, quel que soit le siège ou la résidence du Client.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par HSF ESPACE FORMATION à son siège social au centre commercial Le Lotus, BP 380 712 Punavai – Punaauia, Tahiti.